

INTRODUCTION

Les préoccupations internationales portant sur la sécurité des camps de réfugiés se sont avivées au cours de la dernière décennie. S'efforçant de remédier à ce problème complexe, le ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international a accueilli un atelier à Ottawa les 22-23 mars 2000 sur les rôles éventuels d'une force de police internationale en ce qui a trait à la sécurité des camps de réfugiés. On a mis l'accent, dans l'atelier, sur les situations de grave insécurité dans les camps de réfugiés, sur les endroits où on pourrait recourir à la présence d'une force de police internationale afin qu'elle prête assistance aux organisations humanitaires chargées d'assurer la gestion des camps. On s'est attaché à définir les circonstances dans lesquelles une force de police serait déployée, en vertu de quel mandat et avec quelles capacités. L'atelier a également abordé les rôles d'autres protagonistes en vue de rehausser la sécurité des camps de réfugiés; les participants à l'atelier ont en effet estimé d'emblée que cette tâche a un caractère multidisciplinaire et nécessite une large gamme d'« ensemble de compétences » afin que soit assurée la sécurité des résidents et du personnel dans ces camps.

L'atelier poursuivait trois grands objectifs :

- définir la problématique de la sécurité dans les camps de réfugiés et cerner les problèmes de protection susceptibles de bénéficier de la présence d'une force de police internationale; déterminer également les approches et les solutions éventuelles de ces problèmes;
- repérer les capacités et les rôles appropriés des acteurs pertinents (en détail pour la police, en général pour les autres);
- aider le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies dans leur tâche d'élaboration de politiques.

Afin d'atteindre l'objectif d'une planification multidisciplinaire, l'atelier a rassemblé des représentants des milieux de la police internationale, du personnel militaire possédant une expérience du maintien de la paix, des spécialistes ayant des antécédents dans les domaines de l'immigration et des demandes du statut de réfugié, des experts de la diplomatie et des affaires juridiques, de même que des responsables d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions humanitaires et de droits de la personne. Certains participants venaient d'États qui accueillent depuis longtemps des réfugiés. À des fins de mise en commun des informations entre les divers acteurs qui s'intéressent à la sécurité des camps de réfugiés, nous présentons une liste des participants à la fin du présent document.

Dans la poursuite des objectifs énumérés plus hauts, les participants ont puisé dans leur propre expérience professionnelle ainsi que dans les travaux accomplis au sein d'autres instances, en particulier au Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Office du Haut Commissaire aux réfugiés. Même si tous les participants étaient des experts dans leur domaine, un certain temps s'est écoulé avant qu'ils ne parviennent à une compréhension commune du vocabulaire et des capacités de chacun d'entre eux. Une fois cela fait, les praticiens de la sécurité et des affaires humanitaires se sont retrouvés en train de redéfinir les problèmes et les options éventuelles